

8.3 Milieu physique

La zone d'étude se situe dans la région du bouclier canadien, plus particulièrement dans la province géologique de Grenville. Le territoire se rattache aux Laurentides centrales, qui correspondent aux racines d'un puissant massif de montagnes mis en place il y a près d'un milliard d'années et modifié par les glaciations du Pléistocène. Les massifs et affleurements rocheux, de composition variée, sont associés à des massifs d'anorthosites, de gabbro et autres roches ignées ou métamorphiques datant du Précambrien. Selon les données du MRNF, le secteur est englobé par un complexe gneissique comprenant des gneiss gris, des gneiss riches en hornblende et des amphibolites.

Le relief en bordure de la côte est relativement accidenté, variant de montagneux à montueux. La topographie révèle la présence de collines d'altitudes moyennes entrecoupées par d'étroites vallées. Dans le secteur des chutes, la rivière coule dans un canyon profond aux parois de granit abruptes et presque inaccessibles à pied en raison de leur escarpement.

L'épaisseur des dépôts de surface varie selon le relief, mais, de façon générale, le socle rocheux de la région est dominé de tills indifférenciés, un type de dépôt meuble d'origine glaciaire. Le fond de la vallée de la rivière Franquelin est comblé à plusieurs endroits par des dépôts d'épandage d'origine fluvio-glaciaire et des dépôts fluviatiles récents, là où l'écoulement de la rivière permet leur accumulation.

À l'instar des bassins hydrographiques de la Côte-Nord, le bassin de 592 km² de la rivière Franquelin est de type dendritique, c'est-à-dire que le cours principal des rivières et leurs tributaires forment un système de ramification arborescent (Bernard 1982). D'après une étude de NATURAM Environnement (1995), le débit modulé du bassin de la rivière Franquelin s'élève à 18 m³/s. Par contre, les débits de ses tributaires demeurent inconnus. Le cours principal a une longueur de 62,4 km et l'altitude de sa tête se situe à 388 m environ. La crue printanière est généralement observée en mai alors que la crue d'automne se situe normalement en octobre. La période d'étiage en hiver est comprise entre décembre et mars en hiver tandis qu'en été, elle est observée en août et septembre.

Au chapitre de la qualité générale de l'eau, les valeurs de conductivité qu'on y a mesurée, soit entre 20 et 40 µS/cm, sont typiques des eaux de la Côte-Nord. L'alcalinité y est faible, soit entre 2 et 15 µeq/l. De plus, les analyses ont montré un pH estival variant entre 6,5 et 6,7.

Le secteur des Chutes à Thompson est composé de trois chutes successives (voir plan EG-01). La première en amont (chute # 4), la plus importante, est constituée d'au moins quatre paliers en trait de scie et d'une cascade dans sa partie aval, présentant un dénivelé total d'environ 35 m et s'étalant sur une distance de 400 m. Son pied est situé à 6,8 km de l'embouchure de la rivière. La seconde (chute # 3), 300 m plus en aval comporte trois paliers d'une hauteur totale d'environ 7 m, alors que la troisième (chute # 2), encore 600 m plus bas, en compte deux, ayant des hauteurs respectives d'environ 4 m et 5 m. Le dénivelé total des chutes du secteur est donc de l'ordre de 52 m sur une distance de près de 1 400 m.

8.4 Milieu biologique

Le couvert forestier de la zone d'étude est caractérisé par des associations forestières prédominantes de sapin baumier et d'épinette noire, avec ou sans bouleau blanc. La végétation riveraine et aquatique du secteur est essentiellement constituée d'aulnes, de saules, de sorbiers et de myriques.

La rivière Franquelin possède un statut de rivière à saumon en aval des Chutes à Thompson. Ces dernières sont considérées infranchissables de l'aval vers l'amont. Les données ichtyologiques existantes concernant la zone d'étude étaient plutôt restreintes et une caractérisation de la faune piscicole a été effectuée afin de combler cette lacune. Deux inventaires effectués sur le cours de la rivière Franquelin en 1985 et 1986 avaient déjà révélé la présence de saumons et d'alevins d'ombles de fontaine, mais il semble qu'aucune autre espèce n'ait été alors capturée.

Une campagne de pêche réalisée en août 2006 a révélé la présence de meunier rouge et de l'anguille d'Amérique, en plus des deux espèces précédemment citées. Singulièrement, aucune espèce de menés ou d'épinoches n'a été capturée. Les anguilles de bonnes tailles, de même que quelques tacons et des alevins de saumons, d'ombles et de meuniers ont été capturés en aval des chutes. En amont, seuls l'omble et le meunier ont été capturés. Selon les données du MPO (SIGHAP 2006), l'estuaire de la rivière Franquelin serait également fréquenté par l'éperlan arc-en-ciel. Toutefois, il faut noter que dans certains segments aval de la rivière, la qualité du milieu aquatique a pu être altérée par les activités passées liées à l'exploitation forestière, notamment par le flottage du bois. En effet, certains secteurs de la rivière présentent encore des amas de bois flottant ainsi que des accumulations d'écorces et autres matières ligneuses en décomposition sur le lit, ce qui est susceptible d'amoindrir la qualité du milieu.

Concernant la faune avienne, une précédente demande d'information adressée au MRNF-Faune dans le cadre d'un projet à proximité de Franquelin a révélé la présence de deux aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) le long du littoral laurentien, dont une à proximité de l'embouchure de la rivière Franquelin.

Les espèces animales terrestres présentes ou susceptibles d'être rencontrées dans la zone d'étude sont celles généralement rencontrées dans le territoire de la région de la Haute-Côte-Nord, soit entre autres : l'orignal, l'ours noir, le loup, le lynx du Canada, la martre, la belette, le lièvre d'Amérique, la loutre, le vison, le castor, le rat musqué, l'écureuil roux, le polatouche, le tamia rayé ainsi que plusieurs espèces de micromammifères et d'herpétofaunes. Ainsi, il conviendra d'obtenir des informations sur l'utilisation de l'habitat par ces mammifères terrestres et semi-aquatiques.

Une demande effectuée auprès du CNDPQ et de la FAPAQ indique qu'*a priori* aucune espèce faunique ou floristique menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée ne serait présente dans la zone d'étude.

8.5 Milieu humain

La municipalité de Franquelin constitue le plus important regroupement de population à proximité de la zone du projet. Selon les chiffres de Statistiques Canada (2006), elle comptait une population de 378 habitants en 2001, soit 3,3 % de moins qu'en 1996. Constituée en 1978, Franquelin fait partie de la MRC Manicouagan. Elle est située sur un territoire d'application de la Politique nationale de ruralité. Cette municipalité tire ses revenus de l'exploitation des ressources et du tourisme. Cependant, le taux de chômage atteignait 17,1 % en 2001 comparativement à 8,2 % pour l'ensemble du Québec. Le revenu moyen des ménages s'élevait alors à 47 213 \$ tandis que le revenu médian des individus était de 23 304 \$. Pour leur part, les revenus de transferts gouvernementaux y atteignent 16,4 %, ce qui est plus élevé qu'ailleurs dans la MRC Manicouagan et que la moyenne québécoise. Notons que l'indice de développement de 2001 était de - 0,81.

La tenure des terres de la zone d'étude est traitée à la section 6 du présent document (propriété des terrains). Pour ce qui est de l'affectation du territoire, le schéma d'aménagement de la MRC Manicouagan identifie le secteur d'étude élargi à l'intérieur d'une zone d'affectation forestière. Il importe cependant de signaler la présence de part et d'autre de la rivière Franquelin d'une bande de protection de 60 m de large qui est zonée territoire d'intérêt écologique. Le promoteur devra donc s'assurer de la conformité de son projet en regard des dispositions du schéma d'aménagement de la MRC.

Les principales activités répertoriées dans la zone d'étude sont essentiellement d'ordre récréotouristique :

- la rivière Franquelin possède le statut de rivière à saumon, de son embouchure jusqu'aux Chutes à Thompson, ainsi que tous ses tributaires fréquentés par le saumon. La pratique de la pêche y est toutefois interdite depuis 1983.
- la chasse au gros gibier est pratiquée dans le secteur. Elle a principalement pour cible l'orignal et l'ours noir. La chasse au petit gibier concerne, quant à elle, le lièvre, le tétras et la gélinotte. En ce qui concerne le piégeage, cette activité est pratiquée dans le secteur, mais il est impossible de préciser les sites de capture, compte tenu du fait que le territoire est situé dans une zone étendue de piégeage libre (unité de gestion des animaux à fourrure n° 58, comprise entre Ragueneau et Havre-Saint-Pierre).
- des activités sportives de plein air reliées à la présence du sentier de motoneige TransQuébec-3 le long de la rivière Franquelin augmentent en hiver le taux de fréquentation de la zone d'étude.
- des activités informelles régulières de randonnée ont lieu le long du tronçon aval de la rivière alors qu'un groupe de randonneurs y entretiennent annuellement les sentiers. Par ailleurs, il y a aussi des activités occasionnelles et tout aussi informelles de baignade et de naturisme qui ont cours à proximité des Chutes à Thompson.

Par ailleurs, les renseignements obtenus auprès des autorités gouvernementales font état de banc d'emprunt actif et de claims en demande autour de la zone d'étude restreinte. Une sablière à droits non exclusifs, autorisée jusqu'en 2012, est localisée à l'intérieur des limites du territoire à l'étude.

Jusqu'à présent, la municipalité de Franquelin s'alimente en eau potable par une prise d'eau aménagée dans le lac Power, situé près du village à moins de 400 m de la rivière. Elle exploite aussi un dépôt en tranchée dans la zone d'étude, de l'autre côté de la rivière, près de son estuaire. Celui-ci doit faire l'objet d'une fermeture à moyen terme.

Enfin, notons l'existence d'un site patrimonial Innu qui englobe le couloir riverain de la rivière Franquelin sur une largeur d'environ 1 km de part et d'autre du cours d'eau. Ce site fait partie de l'entente de principe d'ordre général qui est intervenue entre les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan ainsi que les gouvernements du Québec et du Canada.

9. Principaux impacts appréhendés

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation du projet, décrire sommairement les principaux impacts (milieux biophysique et humain) susceptibles d'être causés par la réalisation du projet.

- Phase d'aménagement et de construction

Certaines activités nécessiteront le recours à des batardeaux afin de pouvoir travailler à sec dans le lit de la rivière (ex. la construction du barrage et du canal de fuite). L'établissement et le démantèlement des batardeaux sont susceptibles d'entraîner la mise en suspension de particules fines et ainsi affecter temporairement la qualité de l'eau. Le promoteur adoptera toutes les mesures qui seront jugées nécessaires afin de contrôler ce phénomène. Toutes les activités pouvant accroître le niveau de particules fines dans les eaux de la rivière (ex. travaux d'excavation nécessitant le pompage des eaux) feront également l'objet d'une attention toute particulière à ce chapitre.

Le passage fréquent de véhicules lourds sur le site lors de la construction et l'utilisation de la machinerie nécessaire aux divers travaux (ex. excavation, déboisement, terrassement, etc.) pourront détériorer le climat sonore, générer de la poussière et perturber temporairement la circulation. Ces impacts peuvent toutefois être jugés minimes compte tenu de leur caractère temporaire et de la très faible fréquentation présumée de la zone des travaux.

L'aménagement des diverses composantes du projet (chemins d'accès, centrale, barrage, conduite forcée, prise d'eau, canal d'amenée, etc.) et le passage répété des engins de chantier (bouteurs, bétonnières, fardiers' etc.) pourraient provoquer la compaction des sols et gêner au drainage naturel des eaux. Toutes les mesures jugées appropriées seront adoptées afin d'éviter ou encore atténuer au maximum ces phénomènes.

Lors de la période de construction, un déversement accidentel de produits pétroliers provenant des camions de transport et des engins de chantier ou encore des produits résiduels découlant des activités de construction (huiles usées, peinture, ciment, etc.) demeure toujours possible et pourrait contaminer les sols et possiblement les eaux de surface. Le recours à de l'équipement bien entretenu et l'application de quelques mesures d'atténuation courantes élémentaires seront de nature à réduire sensiblement les risques qu'un tel événement ne se produise.

Certains travaux d'excavation pourraient requérir des activités de dynamitage et venir ainsi perturber la faune locale ou encore représenter un danger pour les individus. Certains de ces travaux auront lieu en milieu terrestre (ex. construction du canal d'amenée et de la prise d'eau) alors que d'autres auront lieu en milieu aquatique (construction du barrage et du canal de fuite). En milieu terrestre, toutes les précautions d'usage seront prises afin d'assurer la sécurité des gens et de la faune qui est susceptible de s'y trouver. En milieu aquatique, les activités d'excavation et de dynamitage seront confinées à l'intérieur des zones limitées par les batardeaux de sorte à y protéger la faune ichthyenne.

Durant la phase de construction, la réalisation des travaux pourrait perturber de façon ponctuelle les activités récréatives qui sont susceptibles de se dérouler sur le territoire (ex. : randonnées pédestres, baignades, utilisation de VTT, etc.). Compte tenu de la distance qui l'en sépare (environ 4 km), aucun impact particulier n'est anticipé relativement aux personnes qui habitent l'agglomération de Franquelin, si ce n'est que le transport des équipements, des matériaux, des engins de construction de même que le va-et-vient des travailleurs. Afin d'éviter tout désagrément à la population locale il serait néanmoins possible de favoriser l'utilisation de la route forestière qui débouche sur la route 138.

- Phase d'exploitation

Le rehaussement du bief amont

Le barrage permettra de relever et de maintenir le niveau d'eau à la cote de 62 m, soit le niveau qui était atteint lorsque la drave était pratiquée sur la rivière par la compagnie forestière « Quebec North Shore Paper » jusqu'en 1962. Cela correspond à un rehaussement de l'ordre de 5 mètres par rapport aux conditions qui prévalent actuellement au niveau du barrage projeté. Le projet modifiera donc le régime d'écoulement de la rivière Franquelin sur une distance estimée à 5 km en amont du barrage (voir le plan EG-06). L'influence du rehaussement sur les conditions d'écoulement s'atténuera au fur et à mesure que l'on s'éloignera du barrage pour devenir négligeable à la limite du bief amont.

Le rehaussement projeté occasionnera donc l'inondation d'approximativement 879 000 m² d'un milieu actuellement terrestre (on y retrouve essentiellement des arbustes) et recréera la zone humide qui existait au début des années 60 et dont l'empreinte demeure encore aujourd'hui très visible.

La formation du bief amont créera des zones d'eaux plus profondes produisant de nouveaux habitats pour le poisson. En effet, l'ennoiement d'un secteur qui s'accompagne d'une augmentation de la superficie mouillée, conduit généralement à une augmentation de la productivité primaire et ainsi de la productivité piscicole. Les habitats de ce bief ont été jugés comme propices aux espèces salmonicoles particulièrement à l'omble de fontaine. En augmentant les habitats fauniques, la création du bief amont pourrait donc avoir un impact positif sur la faune aquatique.

La modification du régime hydrologique

L'exploitation de la centrale va soustraire au débit de la rivière du segment compris entre la prise d'eau et le canal de fuite (d'une longueur estimée à 1 500 m) de 2 à 20 m³/s. Avec une diminution des vitesses et des profondeurs d'écoulement, le nouveau régime hydrologique pourrait donc avoir une incidence sur le milieu de vie des poissons et leur déplacement en rivière.

Afin de garantir la pérennité et la qualité des habitats fauniques dans le tronçon court-circuité de la rivière, le projet prévoit le maintien d'un débit écologique permanent et l'aménagement au niveau de la chute du 2 et de la chute du 3 de seuils destinés à maintenir les surfaces mouillées actuelles. Le débit écologique sera établi en fonction des espèces présentes, de plus il pourrait être modulé selon la période de l'année.

En vertu des données disponibles à ce jour, l'anguille ne pourrait actuellement aller au-delà de la chute à Thompson. La réduction du débit dans le bief court-circuité de la rivière pourrait cependant favoriser la montaison des civelles (jeunes anguilles). Quoiqu'il en soit, le promoteur pourrait déjà prévoir dans son projet la construction d'une passe migratoire à même son barrage. Le projet pourrait donc avoir un impact positif sur l'anguille en facilitant la montaison de la chute à Thompson.

Le nouveau régime d'écoulement dans le tronçon à débit réduit aura une incidence sur l'aspect visuel des chutes et particulièrement sur la chute à Thompson. Ce dernier site ne serait pas vraiment fréquenté d'un point de vue touristique et son paysage serait peu valorisé. En conséquence de très faibles impacts visuels et esthétiques sont appréhendés.

Le projet modifiera les conditions hydrologiques qui prévalent actuellement dans le secteur projeté de la centrale. L'aménagement du fond du canal de fuite avec des matériaux granulaires adéquats pourrait – compte tenu des nouvelles conditions d'écoulement qu'on y rencontrera – constituer une zone de fraie privilégié pour l'omble de fontaine et le saumon.

Le turbinage des poissons

L'entraînement des poissons dans les turbines constitue une problématique inhérente à tout projet hydroélectrique. Les poissons qui passent à travers les turbines des centrales risquent les blessures et la mort. Le projet prévoit déjà la mise en place des mesures appropriées afin d'éviter cette éventualité, c'est-à-dire l'installation d'une grille suffisamment fine (20 mm) à l'entrée de la prise d'eau, une conception des installations qui y garantissent des vitesses d'écoulement adéquates et une descente à poissons (si jugée nécessaire) qui leur assurerait une dévalaison sécuritaire.

Le milieu humain

Conformément à la nouvelle stratégie hydroélectrique énoncée en 2006 par le gouvernement du Québec, le projet d'aménagement hydroélectrique des Chutes à Thompson favorisera les retombées économiques générées dans la région par sa construction et son exploitation. La participation des entreprises et de la main d'œuvre de la région administrative touchée par le projet seront en effet hautement priorisées. Les redevances financières locales pourront notamment servir de levier économique pour divers projets de développements locaux.

La réalisation du projet pourrait également de favoriser la mise en valeur du site sur le plan récréotouristique. Des sommes ont d'ailleurs déjà été prévues à cet effet. Elles permettraient de développer un circuit qui serait axé sur l'interprétation de la technologie hydroélectrique, l'observation de la faune et de la flore de même que sur la visite de la Chute à Thompson (tout particulièrement lors des crues printanières et automnales). Le projet permettrait également avec la création du bief amont de créer un environnement aquatique propice au canotage et pourrait devenir un endroit de prédilection pour y observer le passage des oiseaux migrateurs.

Si ce volet du projet devait être retenu par la population locale, il pourrait très certainement contribuer à attirer davantage de touristes à Franquelin, ou tout au moins à les retenir un peu plus longtemps en ajoutant à la force d'attraction qu'exerce actuellement le « Village forestier d'antan ».

- Mesures d'atténuation et de compensation

Tous les impacts associés au projet seront évalués de façon objective et des mesures seront proposées pour les atténuer en très grande partie ou en totalité (ex. : maintien de débits réservés modulés, maintien de périmètres mouillés, installation de grilles de protection contre le turbinage des poissons, mise en place d'un système de dévalaison sécuritaire, etc.).

10. Calendrier de réalisation du projet

Indiquer le calendrier selon les différentes phases de réalisation du projet et en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

Le promoteur prévoit débiter la construction de ses installations en juillet 2007 et procéder à la mise en service commercial le 30 avril 2008.

11. Phases ultérieures et projets connexes

Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

La rivière Franquelin comporte d'autres chutes dont certaines pourraient éventuellement faire l'objet d'une mise en valeur hydroélectrique. Elles possèdent néanmoins un intérêt moindre sur le plan économique et pourraient faire l'objet d'un développement ultérieur lorsque les conditions le permettront. Il importe cependant de mentionner que le projet actuel ne comporte aucun projet connexe ou phase ultérieure.

12. Modalités de consultation du public

Mentionner, s'il y a lieu, les diverses formes de consultation publique prévues au cours de l'élaboration de l'étude d'impact.

Dès le début des études environnementales, le promoteur prévoit mettre en place un processus de consultations et d'informations publiques afin de pouvoir bien déceler les volontés exprimées par la population locale relativement au projet. Les connaissances spécifiques du territoire à l'étude pourront ainsi être validées auprès des citoyens et des groupes intéressés. De même, leurs préoccupations pourront être intégrées dès cette première étape du processus. La consultation permettrait ainsi de parachever la description du milieu d'insertion du projet et de

bonifier la conception des ouvrages prévus. Les résultats obtenus permettront également de produire un plan de retombées économiques qui réponde de façon optimale aux attentes du milieu.

13. Remarques

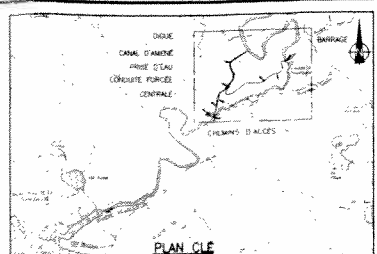
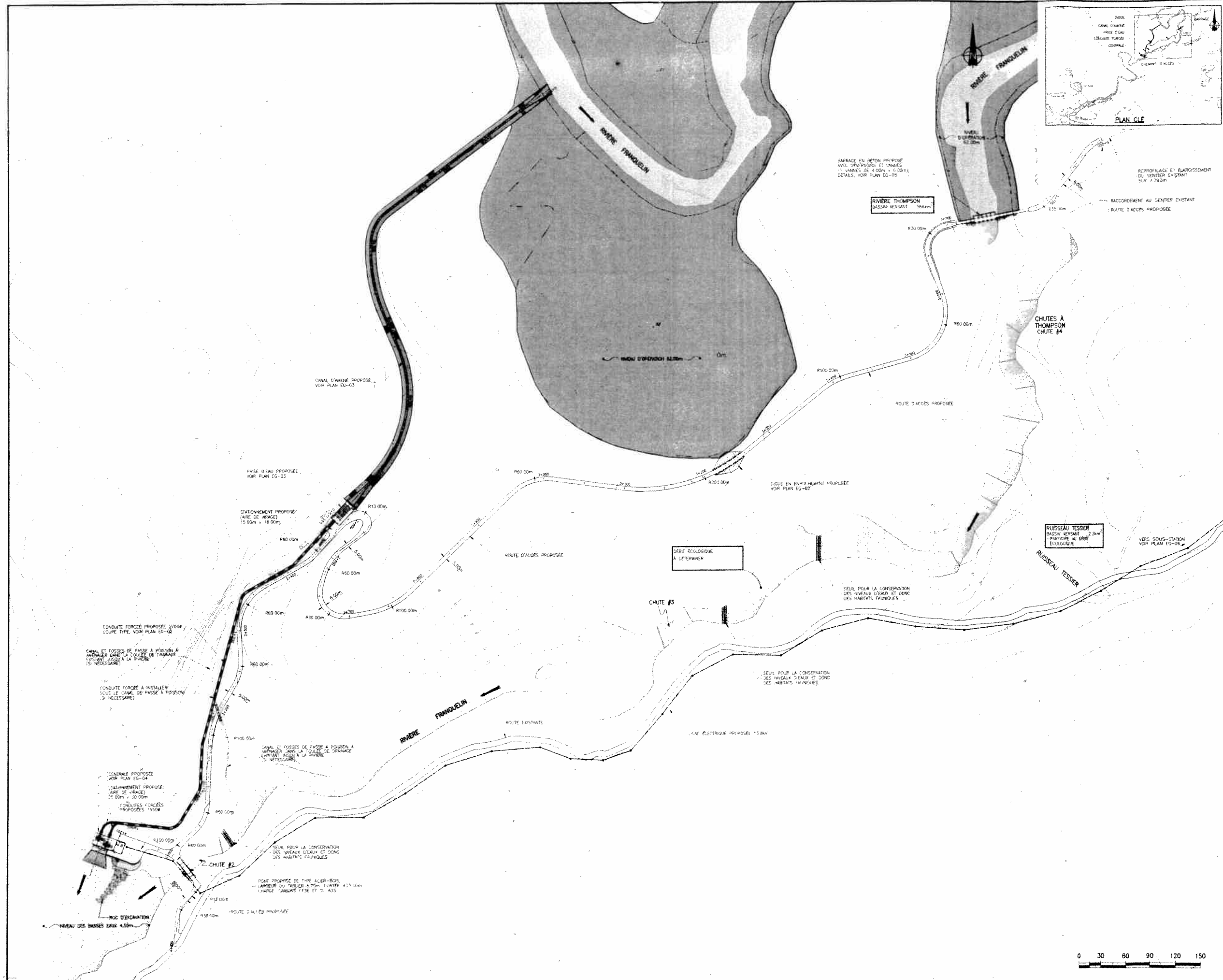
Inscrire tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet et au besoin, annexer des pages supplémentaires.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le 26 octobre 2006



par Normand Bergeron



- LÉGENDE**
- CONDUITE FORCÉE PROPOSÉE AVEC BUTÉE
 - - - - - GLISSIERE DE SÉCURITÉ SEMI-RIGIDE PROP.
 - - - - - FOSSE PROPOSÉE
 - - - - - CÂBLE ÉLECTRIQUE AÉRIEN PROPOSÉ
 - - - - - POTEAU ÉLECTRIQUE PROPOSÉ
 - - - - - ÉLEVATION DU CHEMIN PROPOSÉE

NOTES

LES DONNÉES PLANIMÉTRIQUE ET HYPSOMÉTRIQUE DE CE PLAN, PROVIENNENT EN PARTIE D'UNE TOPOGRAPHIQUE DU M.R.N. À L'ÉCHELLE 1 : 20 000

LA GÉOMÉTRIE ET LE NIVELEMENT DES CHEMINS D'ACCÈS EST À CONFIRMER

1	PRELIMINAIRE	06/10/76	B.L.
2	PRELIMINAIRE	06/10/76	B.L.
3	ÉMISSION	06/10/76	PAR

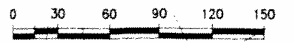
AXOR Experts-Consults Inc.
 Membres du Groupe AXOR
 20, rue Saint-Jacques, 1000 Québec, Québec, P.Q. G1R 1A1

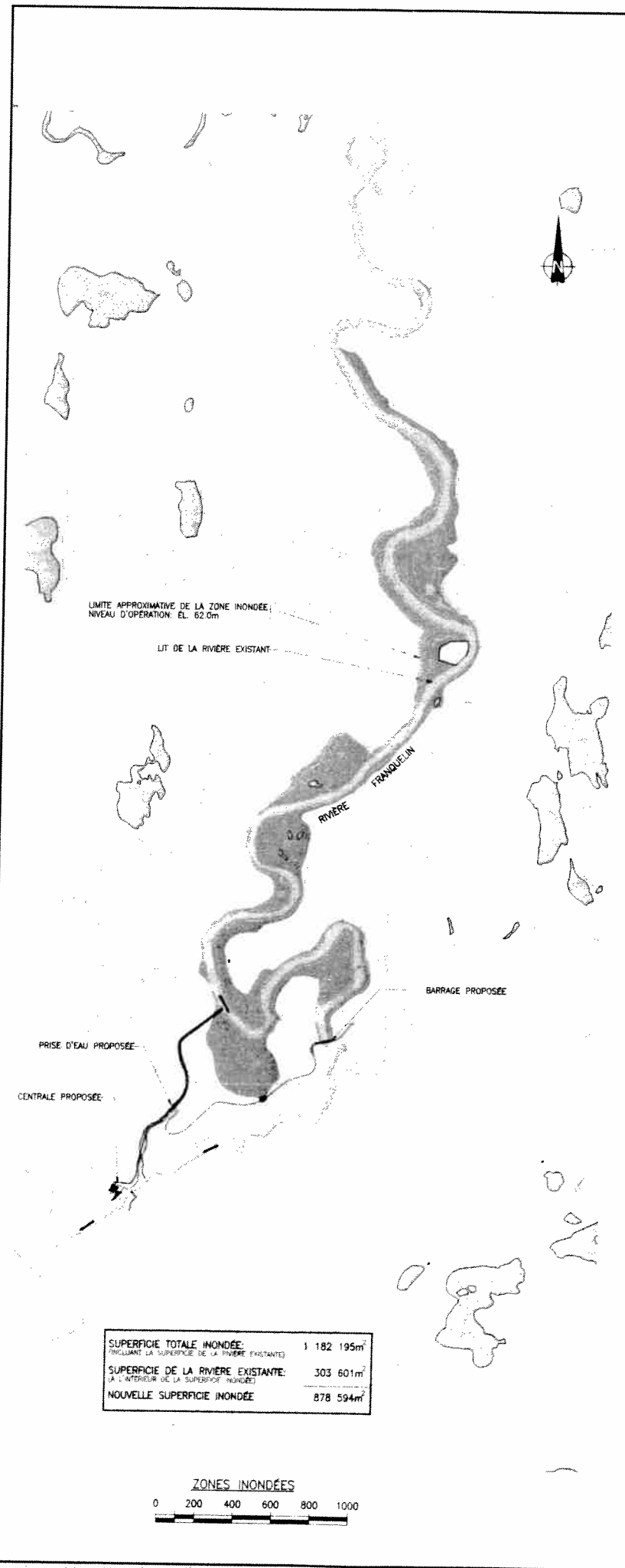
PROJET
**CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE
 RIVIÈRE FRANQUELIN
 CHUTE À THOMPSON**

TITRE
**AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL
 DE LA ZONE DES TRAVAUX**

PROJETÉ PAR : [] APPROUVÉ PAR : []
 Dessiné par : [] Vérifié par : []
 Échelle : [] Date : []

NO DE PROJET : 1711-121 NO DE Dessin : EG-01 Version : 1





LIMITE APPROXIMATIVE DE LA ZONE INONDEE
NIVEAU D'OPERATION: EL. 62.6m

LIT DE LA RIVIERE EXISTANT

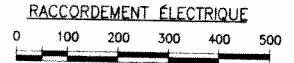
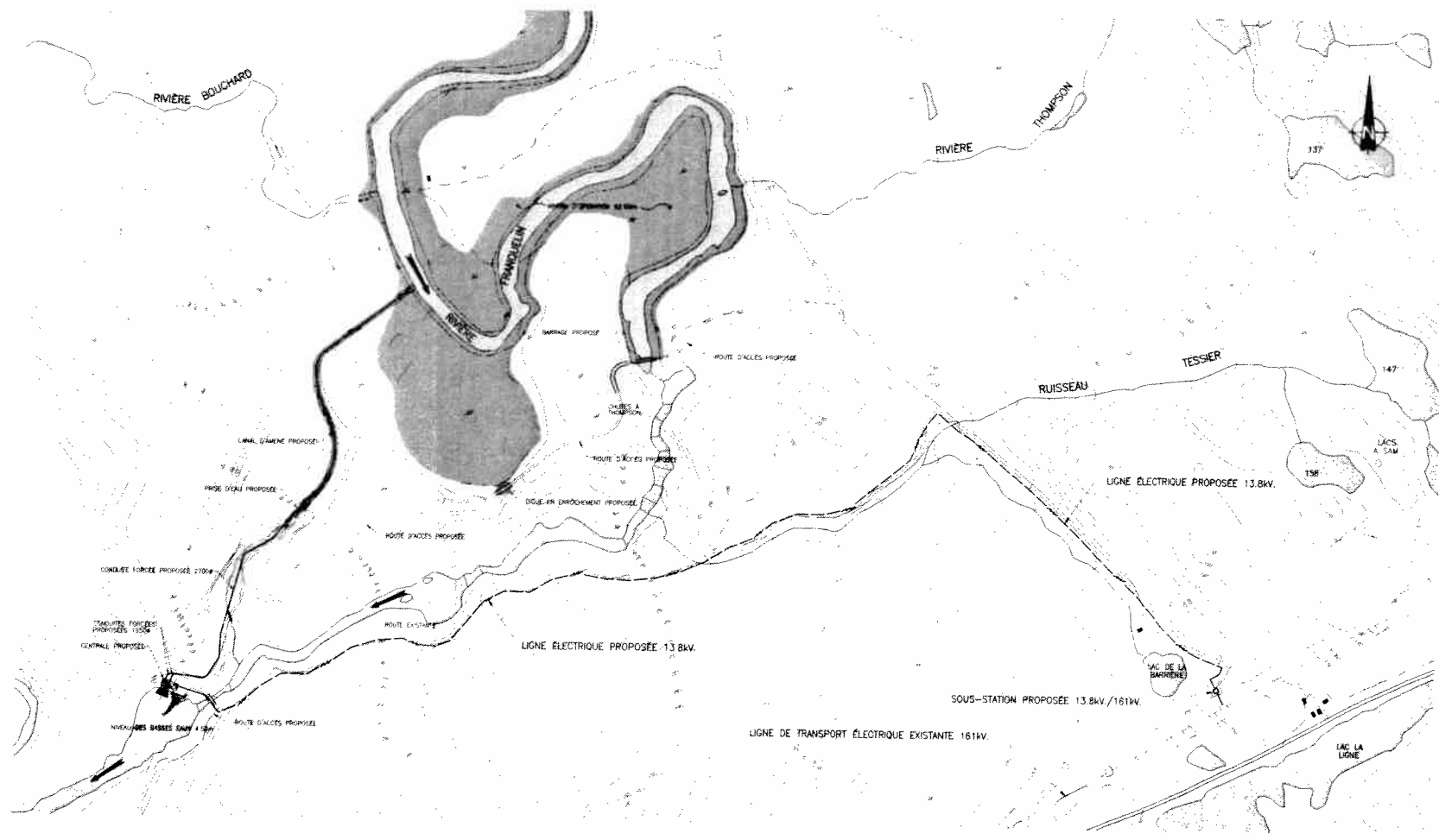
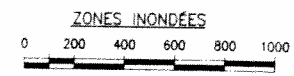
RIVIERE FRANQUELIN

BARRAGE PROPOSEE

PRISE D'EAU PROPOSEE

CENTRALE PROPOSEE

SUPERFICIE TOTALE INONDEE: (INCLUANT LA SUPERFICIE DE LA RIVIERE EXISTANTE)	1 182 195m ²
SUPERFICIE DE LA RIVIERE EXISTANTE: (A L'INTERIEUR DE LA SUPERFICIE INONDEE)	303 601m ²
NOUVELLE SUPERFICIE INONDEE	878 594m ²



LÉGENDE

	LIGNE FORCÉE PROPOSÉE AVEC BUTEE
	GUICHÈRE DE SÉCURITÉ SEMI-RIGIDE PROP.
	FOSSE PROPOSÉE
	PRISE D'EAU PROPOSÉE
	CÂBLE ÉLECTRIQUE AÉRIEN PROPOSÉ
	POTEAU ÉLECTRIQUE PROPOSÉ
	ELEVATION DU CHEMIN PROPOSÉ

NOTE:
LES DONNÉES PLANIMÉTRIQUE ET HYPSOMÉTRIQUE DE CE PLAN,
PROVIENNENT EN PARTIE D'UNE TOPOGRAPHIQUE DU M.P.N.
À L'ÉCHELLE 1 : 20 000.

1	PROJET	06/10/78	B.I.
2	PRELIMINAIRE	06/10/78	B.I.
3	PROJET	06/10/78	B.I.
4	PROJET	06/10/78	B.I.

AXOR Experts-Consells Inc.
 Membres du Groupe AXOR
 100, rue Saint-Jacques, Montréal, Québec H2S 1R4
 Téléphone: (514) 392-1111

**CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE
RIVIERE FRANQUELIN
CHUTE A THOMPSON**

PLAN GÉNÉRAL
DES AMÉNAGEMENTS
ET DU BIEF AMONT

PROJET	DATE
ÉCHÉLON	ÉCHELLE
DESIGNÉ	DATE